

Avis voté en plénière du 14 octobre 2015

Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

Déclaration du groupe des entreprises

Si la question de l'attrait des grands ports français est importante en métropole, elle est bien souvent vitale dans les territoires ultramarins et plus particulièrement pour les insulaires. Pour les Outre-mer très dépendantes du transport maritime, les grands ports de commerce, bien au-delà de leur fonction d'approvisionnement, sont des éléments essentiels de compétitivité des territoires et de création de valeur ajoutée.

Or, le commerce maritime mute avec l'utilisation de porte-containers de plus en plus volumineux et des dessertes qui évoluent avec comme conséquence majeure, un recours à des hubs maritimes, désormais incontournables. Malgré les atouts indéniables de la France - une façade maritime importante et des armateurs de tout premier ordre -, les territoires ultramarins et leurs structures d'accueil, y compris dans les ports secondaires, doivent évoluer afin de conserver leur attractivité et de continuer à irriguer l'économie intérieure. À défaut, le risque de perdre des escales, de renchérir les importations et à terme, de pénaliser l'économie de ces territoires, devient plus que probable.

Tout ceci est parfaitement mis en exergue par le rapporteur. Le groupe des entreprises soutient d'ailleurs l'ensemble des préconisations destinées à adapter les ports ultramarins aux nouvelles contraintes d'accueil, tout en étant attentif aux impacts environnementaux des projets. Le développement de la connaissance de l'écosystème et de la biodiversité, ainsi qu'un renforcement de l'expertise en la matière, sont nécessaires à la réalisation harmonieuse de grands projets.

Une meilleure gouvernance des grands ports maritimes est également attendue pour aller vers une plus grande lisibilité des rôles de chacun et favoriser l'implication des territoires et des décideurs économiques dans l'évolution de ces structures.

Enfin, pour le groupe des entreprises, les grands ports ultramarins doivent être vus comme une des composantes du territoire et non de manière indépendante. Cela passera par une véritable stratégie portuaire Outre-mer. D'ailleurs, au-delà des préoccupations individuelles de chacun des territoires ultramarins, il s'agit là d'une opportunité de coopérations régionales fortes.

Tous ces éléments ressortent bien du texte qui nous est proposé aujourd'hui et malgré la disparité entre les ports, nous retrouvons ici des préconisations qui peuvent s'appliquer à la majorité des cas.

Vous l'aurez compris, le groupe des Entreprises a voté favorablement cet avis.